



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffes Municipales Tél. 026 662 66 26
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 6 décembre 2018

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

1. Bouclage du préavis n° 03/2013 : Avenant au Plan Partiel d'Affectation « A la Boverie » - Vente de 3'420 m² en zone industrielle

Dans le cadre du préavis n° 03/2013, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 50'000.— afin de finaliser les démarches d'approbation du PPA « A la Boverie » et d'entreprendre les travaux d'arborisation et d'équipements complémentaires. Le Conseil autorisait la Municipalité à vendre en l'état une surface de 3'420 m², sise en zone industrielle et à détacher de la parcelle RF n° 5264, à la société Bovey Machines SA au prix de Fr. 125.—/m², soit un montant de Fr. 427'500.—.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant de Fr. 32'731.05 et la vente de terrain à la société Bovey Machines SA a été réalisée pour un montant de Fr. 428'750.—.

2. Bouclage du préavis n° 17/2014 : Travaux de remise en état liés au changement d'affectation des salles de classe et autres locaux de la Nouvelle Promenade / Déplacement du Skatepark à La Palaz et démontage du terrain multisports Agoraspace

Dans le cadre du préavis n° 17/2014, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 190'000.— afin d'entreprendre les travaux de réaménagement des locaux de la Nouvelle et de l'Ancienne Promenade, ainsi qu'un crédit de Fr. 35'000.— pour réaménager le skatepark sur le site de La Palaz ainsi que le démontage et l'évacuation du terrain multisports.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 204'000.55. A noter que le skatepark n'a jamais été réaménagé sur le site de La Palaz.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un montant de Fr. 45'000.— au 31 décembre 2017.

3. Bouclage du préavis n° 15/2015 : Travaux de remise en état et de renforcement des poutres principales de la salle 3 de la Halle des Fêtes

Dans le cadre du préavis n° 15/2015, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 75'000.— afin de procéder aux travaux de réparation et de renforcement des poutres principales de la salle 3 de la Halle des Fêtes.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 66'267.15.

La Municipalité procédera à un amortissement unique de Fr. 66'267.15 par le biais du compte de fonctionnement 2018.

4. Boucllement du préavis n° 23/2015 : Modification du Plan de Quartier « La Coulaz »

Dans le cadre du préavis n° 23/2015, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 45'000.— afin de financer la modification du Plan de Quartier « La Coulaz ».

L'ensemble des coûts se monte à Fr. 15'217.70. Cette baisse de coût est principalement due à des travaux effectués directement par le service Urbanisme et Travaux.

La Municipalité a amorti ce montant de Fr. 15'217.70 en une fois par le biais du compte de fonctionnement lors du boucllement des comptes 2016.

5. Boucllement du préavis n° 22/2016 : Remplacement d'un tracteur pour le secteur de l'entretien du domaine public

Dans le cadre du préavis n° 22/2016, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 108'200.— afin de remplacer le véhicule du secteur de l'EDP.

L'ensemble des coûts se monte à Fr. 108'200.—.

6. Boucllement du préavis n° 02/2017 : Remplacement d'un véhicule d'exploitation au secteur des eaux

Dans le cadre du préavis n° 02/2017, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 76'000.— (TTC) afin de remplacer un véhicule d'exploitation, montant dont il y avait lieu de déduire la récupération de la TVA.

L'ensemble des coûts se monte à Fr. 76'258.75 (TTC). Nous avons encaissé le montant de la TVA soit Fr. 5'505.20 portant ainsi la dépense nette à Fr. 70'753.55.

Le Conseil communal autorisait la Municipalité à amortir le véhicule d'exploitation du secteur des eaux, soit Fr. 76'000.— (TTC), montant dont il y avait lieu de récupérer la TVA par un prélèvement sur le fonds de réserve compte n° 9.280.8100 « Eaux, travaux futurs ». Le prélèvement du montant net de Fr. 70'753.55 a bien été comptabilisé.

7. Boucllement du préavis no 05/2017 : Demande de crédit pour la planification de la 3^e étape de rénovation du Centre Sportif de la Promenade

Dans le cadre du préavis no 05/2017, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 150'000.— (TTC) pour l'étape de planification des travaux de la 3^e étape du Centre Sportif de la Promenade.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 149'889.60 (TTC).

8. Boucllement du préavis n° 09/2017 : Aménagement d'un passage piéton sécurisé à l'avenue Général Jomini et d'une place de dépose d'élèves au collège Derrière la Tour

Dans le cadre du préavis n° 09/2017, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 145'000.— afin de réaliser les travaux pour un cheminement piéton et passage à feux à poussoirs sur l'avenue Général Jomini ainsi qu'une place de dépose pour élèves au collègue DLT.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant de Fr. 145'052.60.

9. Boucllement du préavis n° 17/2017 : Remplacement et achat de véhicules pour les secteurs de l'Entretien du Domaine Public et des Parcs et Promenades

Dans le cadre du préavis n° 17/2017, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 219'000.— afin d'acheter une nouvelle balayeuse S2 Boschung et de remplacer 2 véhicules ainsi qu'une remorque du secteur EDP. Le Conseil communal octroyait également un crédit de Fr. 89'500.— afin d'acheter une nouvelle camionnette électrique et remplacer un tracteur Kubota du secteur des Parcs et Promenades.

L'ensemble des coûts se monte à Fr. 306'045.50.

10. Personnel communal

La Municipalité de Payerne a procédé aux engagements suivants :

- Monsieur Lionel Bohler, engagé au 1^{er} décembre, en qualité d'agent d'exploitation bâtiments, rattaché au secteur Exploitation Bâtiments. Il s'agit d'un remplacement de poste vacant au 31 décembre 2018 ;
- Monsieur Jacques Oberson, engagé au 1^{er} décembre, en qualité de monteur en réseau d'eau, rattaché au secteur des Eaux. Il s'agit d'un remplacement de poste vacant depuis le 1^{er} novembre 2018 ;
- Madame Patricia Pichon, engagée du 1^{er} décembre 2018 au 28 février 2019 en qualité de collaboratrice administrative, rattachée au Service à la population.

11. Fermeture et restriction de la circulation à la rue de Guillermaux

Depuis le 22 novembre dernier, la rue de Guillermaux a dû être fermée à la circulation routière, dans le secteur compris entre la Rue des Berges et l'Impasse de la Ruche.

En effet, suite à des travaux d'entretien courant des collecteurs communaux par curages, réalisés début novembre, il est apparu qu'une quantité anormale de matériaux était évacuée d'un des collecteurs. Un passage caméra a confirmé la rupture en trois endroits de la structure béton de la canalisation, entraînant un décompactage lent du remblai par vidage de ce dernier.

Dans un premier temps, après avoir nettoyé la conduite, une intervention par l'intérieur a été entreprise au moyen de robotique. Deux dégâts ont pu être stabilisés, permettant ainsi d'accéder à la dernière rupture du collecteur, qui malheureusement s'est révélée impossible à traiter de l'intérieur. Des forages de reconnaissances ont ainsi été effectués depuis la chaussée, permettant de définir au plus juste l'intervention sur le collecteur par excavation, débutée le 28 novembre dernier.

Pour ce faire, un blindage a été mis en place, permettant une excavation sur une profondeur comprise entre 5 et 6 mètres. Une fois dégagé, le collecteur sera remplacé sur une dizaine de mètres, enrobé de béton, puis la fouille remblayée. La pose du revêtement bitumineux suivra.

Durant toute la phase des travaux, des investigations sont menées afin d'identifier la cause des ruptures de la canalisation et de prendre les mesures nécessaires à la sécurisation de la route lors de sa réouverture.

Tous ces travaux engendrent bien entendu des coûts et la Commune de Payerne demeure dans l'attente d'un devis de l'entreprise engagée.

Une fois en possession du devis qui prendra en compte l'ensemble des travaux réalisés, devis contrôlé par le bureau d'ingénieurs civils, la Municipalité, en application de l'article 110 du règlement du Conseil communal, présentera un préavis à l'attention du législatif payernois.

12. Communication situation « Motion corbeaux freux » déposée le 1^{er} mars 2018

La Municipalité a bien pris acte de la motion déposée lors du conseil du 1^{er} mars 2018 et force est d'admettre que les corbeaux freux établis sur le territoire communal posent problème. Dans un premier temps, la Municipalité a réuni une table ronde pour comprendre quelles sont les possibilités offertes pour combattre la présence de ces volubiles volatiles. Par le représentant de la direction générale de l'environnement, division biodiversité et paysage, on apprend le cadre (restrictif) législatif des options permettant d'agir. Particulièrement, il revient aux personnes lésées d'intercéder auprès de la Préfecture pour pouvoir mener des mesures. Ce qui implique qu'il revient aux propriétaires/individus concernés de procéder individuellement.

Concernant les mesures, si la chasse (soit le tir) en est une, celle-ci a déjà un cadre bien défini et ne peut intervenir en milieu urbain. Les autres mesures sont l'élagage des arbres à hautes cimes privilégiés par ces volatiles. Cette mesure demande l'accord des propriétaires ou locataires et se trouve être très onéreuse. Comme déjà expérimenté à Yverdon, l'appel à des rapaces ou drones donne un résultat restreint. Une solution d'utiliser des rayons lasers (utilisés sur les aéroports) semble être une option à explorer. Par ailleurs, il est aussi utile de savoir que l'on peut, dans le cadre de la chasse, procéder au tir de ces volatiles, tenant compte du fait qu'ils sont protégés de février à juin pendant la nidification.

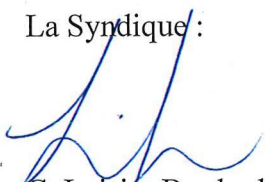
Le porteur de la motion a proposé un concept mixte entre la chasse sur le territoire communal, quand cela est possible dans le cadre légal de la loi sur la chasse, et de procéder à des perturbations (effarouchements) pendant la mise en place des nids hors période de protection. À cet effet, une rencontre avec la Préfecture s'est déroulée cet automne pour définir comment mettre en œuvre ces propositions afin de motiver les chasseurs à opérer hors milieu urbain et comment, avec l'appui des ressources communales, effectuer des opérations d'effarouchements régulières sur tout le territoire communal, l'objectif connu étant sur le moyen (long) terme de réduire la présence de ces volatiles. Les discussions avec la Préfecture sont pour l'heure toujours en cours. La Municipalité est prête, ceci dans la mesure du possible, à mettre à disposition des ressources pour procéder aux effarouchements de manière régulière.

Atteindre l'objectif fixé par la motion n'est pas envisageable à très court terme. Dès que les solutions opératoires possibles et admises pourront être mises en place, il faudra compter sur plusieurs années pour en voir des effets probants.

Une communication ultérieure suivra en temps opportun.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



C. Luisier Brodard



Le Secrétaire :



S. Wicht